

SÉANCE ORDINAIRE DU 28 AOÛT 2018

PROCÈS-VERBAL, d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures tenue le 28 août 2018, à 19 h 30, 200, route de Fossambault.

Sont présents :

M. Sylvain Juneau, maire
M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2
M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
M. Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6

Formant le quorum sous la présidence du maire, M. Sylvain Juneau.

Sont également présents :

Mme Josée Larocque, directrice générale par intérim
M^e Daniel Martineau, greffier
M^e Olivier Trudel, greffier adjoint

Procès-verbal



OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, le président constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.



2018-334

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
APPUYÉ PAR : M. Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6
ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



DÉPÔT DE DOCUMENTS



DÉPÔT DE LA LETTRE DU SOUS-MINISTRE ET DU RAPPORT DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE RELATIF AU MANDANT D'AUDIT À LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES

Conformément à l'article 54 de la *Loi sur les cités et villes*, le maire fait lecture et dépose la lettre que lui a adressé le sous-ministre Marc Croteau, datée du 11 juillet 2018, dont l'objet est le mandat d'audit à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures et dépose le rapport y afférent.



DÉPÔT DE LA LISTE DES CHÈQUES, DES PRÉLÈVEMENTS AUTOMATIQUES, DES FACTURES PAYÉES PAR DÉBIT DIRECT ET DES DÉPENSES PAR APPROBATEURS

La trésorière dépose les listes suivantes :

- La liste des chèques émis du 22 juin au 15 août 2018, pour un montant de 1 585 681,89 \$
- La liste de prélèvements automatiques institutionnels du 1er au 30 juin 2018, pour un montant de 393 812,15 \$
- La liste de prélèvements automatiques institutionnels du 1er au 31 juillet 2018, pour un montant de 388 324,14 \$

- La liste des factures payées par débit direct du 1er au 30 juin 2018, pour un montant de 540 810,12 \$
- La liste des factures payées par débit direct du 1er au 31 juillet 2018, pour un montant de 3 788 480,38 \$
- La liste des dépenses par approbateurs du 22 juin au 9 août 2018, pour un montant de 2 611 555,58 \$



QUESTIONS DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX DES 4 ET 17 JUILLET 2018 ET DU 10 AOÛT 2018



2018-335

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES 4 ET 17 JUILLET 2018 ET DU 10 AOÛT 2018

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2018 et les procès-verbaux des séances extraordinaires des 17 juillet 2018 et 10 août 2018.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS



CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 5 JUILLET 2018 – RAPPORT DU MAIRE

Le maire fait rapport des décisions prises lors de la séance d'agglomération de Québec du 5 juillet 2018.



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 29 AOÛT 2018 – PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le conseil a été informé des sujets qui doivent faire l'objet des délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 août 2018.



2018-336

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 29 AOÛT 2018 – ORIENTATION DU CONSEIL

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2
APPUYÉ PAR : M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
ET RÉSOLU :

QUE le conseil est favorable à l'adoption des résolutions suivantes :

- PA2018-040** Adoption du document indiquant la nature des modifications que la Ville de Québec doit apporter à sa réglementation d'urbanisme, à la suite de l'entrée en vigueur du Règlement R.A.V.Q. 1144
- PA2018-109** Avis en vertu de l'article 138 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale*, RLRQ chapitre O-9 – Désapprobation du *Règlement numéro 691 de la Municipalité de Lac-Beauport décrétant l'annexion d'une partie du territoire de la ville de Québec*
- AP2018-470** Adjudication d'un contrat de terminaux pour paiements directs et par cartes de crédit et service de commerce électronique par Internet (Appel d'offres public 52152)
- AP2018-495** Cession et renouvellement du contrat pour le support et l'entretien annuel des logiciels et progiciels *Unicité*, *Constat Express* et *Genero* pour la Cour municipales (Dossier 46606)

SÉANCE ORDINAIRE DU 28 AOÛT 2018 (suite)

- AP2018-511** Adjudication d'un contrat pour des travaux d'entrepreneur électricien spécialisé en entretien de réseaux de moyenne et haute tension électrique (Appel d'offres public 52328)
- AP2018-538** Adjudication d'un contrat pour la réception, le traitement et la valorisation des encombrants de l'agglomération de Québec – 2019 à 2023 (Appel d'offres public 52294)
- AP2018-543** Adjudication d'un contrat pour des travaux de pompage de caniveaux et de fosses de drainage de bâtiments (Appel d'offres public 52448)
- FN2018-026** Nomination de l'assistante-trésorière pour les arrondissements de Beauport et de Charlesbourg
- FN2018-027** Approbation du *Règlement n° 359 décrétant un emprunt et autorisant des dépenses n'excédant pas 14 300 000 \$ concernant l'élargissement de la voie publique et la réalisation de travaux préalables à la mise en place de mesures préférentielles – secteur du boulevard Hochelaga du Réseau de transport de la Capitale*
- PA2018-111** Appropriation, à même les sommes prévues au budget de fonctionnement en paiement comptant d'immobilisations, d'un montant pour le paiement d'honoraires professionnels et de services techniques relatifs à l'aménagement des espaces et stationnements publics du secteur de l'avenue Roland-Beaudin
- PI2018-006** Prise d'acte du *Rapport de consultation publique sur le Schéma de couverture de risques en incendie 2019-2024* et adoption du projet de *Schéma de couverture de risques en incendie 2019-2024*
- RH2018-678** Modification de la nomenclature des emplois professionnels
- TI2018-002** Entente intermunicipale entre la Ville de Québec et la Ville de L'Ancienne-Lorette, relative à la fourniture de biens et de services en matière des technologies de l'information et des télécommunications
- TE2018-013** Entente intermunicipale entre la Ville de Québec et la MRC de Lotbinière, relative à la fourniture de services en matière de réception et de traitement des boues d'installations septiques et de fosses scellées
- TE2018-014** Entente intermunicipale entre la Ville de Québec et la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans, relative à la fourniture de services en matière de réception et de traitement des boues d'installations septiques et de fosses scellées
- SO2018-002** Nomination d'un administrateur et renouvellement du mandat d'un administrateur au conseil d'administration de la *Société municipale d'habitation Champlain*
- A1GT2018-050** Adoption du projet de *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la réalisation d'un projet relatif à un équipement collectif ou institutionnel sur le site du stade municipal situé sur le lot numéro 1 479 343 du cadastre du Québec, R.A.V.Q. 1205*
- A3MR2016-006** *Règlement de l'agglomération sur des travaux d'entretien, de réfection et d'aménagement des écocentres municipaux et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1195*
- TM2018-138** *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement relativement à une zone de permis de stationnement, R.A.V.Q. 1198*
- PA2018-077** *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le contrôle intérimaire relativement à la protection des rives, du littoral et des plaines inondables relativement au retrait du lot numéro 1 841 178 du cadastre du Québec des zones inondables, R.A.V.Q. 1207*
- PA2018-071** *Règlement de l'agglomération sur des travaux d'aménagement de l'espace public sur le site d'ExpoCité et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1210*
- DE2018-159** *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur des travaux de réfection, de modification et de construction d'infrastructures relevant de la compétence d'agglomération pour l'aménagement ou le réaménagement des parcs industriels et technologiques municipaux et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1211*

DE donner au maire l'opportunité de voter à l'encontre d'une orientation si de nouveaux éléments surviennent après l'adoption de la présente résolution dans la mesure où ces derniers justifieraient de s'y opposer.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



PROPOSITIONS



2018-337

CONSEIL – DEMANDE D'ENQUÊTE À L'UPAC

CONSIDÉRANT les constats et conclusions du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) dans le cadre du mandat d'audit réalisé à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures et dont le rapport est daté de juillet 2018;

CONSIDÉRANT QUE, comme dans tous les cas de rapports de vérification, l'Unité permanente anticorruption (UPAC) est mise au courant par le MAMOT des constats et conclusions et reçoit les documents et qu'il lui revient alors de décider si elle souhaite aller plus loin;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

ET RÉSOLU :

DE demander aux dirigeants de l'Unité permanente anticorruption (UPAC) de tenir une enquête sur l'ensemble des années de gouverne de l'équipe de l'ex-maire Corriveau à Saint-Augustin-de-Desmaures.

Adoptée à l'unanimité, le président vote



2018-338

CONSEIL – SOMMET MUNICIPAL 2018 DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district-numéro 3

ET RÉSOLU :

DE déléguer Mme Annie Godbout, conseillère municipale, pour assister au Sommet municipal 2018 de l'Union des municipalités du Québec qui se tiendra le 14 septembre 2018 au Centre des congrès de Québec;

DE payer les frais d'inscription de 114,98 \$, taxes incluses;

DE rembourser les frais encourus par Mme Godbout pour sa participation à ce sommet sur présentation des pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-339

CONSEIL – OCCUPATION DE LA VOIE PUBLIQUE – ACTIVITÉ DE SENSIBILISATION À LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

APPUYÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

D'autoriser Solidarité famille et sécurité routière à occuper la voie publique pour une activité de sensibilisation à la sécurité routière de type pont payant à proximité de l'école des Pionniers et de l'École des Bocages à une date à convenir pour chacune des écoles avec le Service de l'urbanisme;

DE verser une aide financière à Solidarité famille et sécurité routière équivalant au coût d'affichage.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-340

TRÉSORERIE – MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 2018-157 RELATIVE À LA DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS AUTORISÉS

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6
APPUYÉ PAR : Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
ET RÉSOLU :

DE modifier la résolution 2018-157 relative à la désignation de représentants autorisés adoptée le 17 avril 2018 comme suit :

- en abrogeant, dans le premier paragraphe, les mots « M. Maxime Labbé »
- en ajoutant, dans le premier paragraphe, le mot « le » devant « trésorier adjoint »
- en ajoutant, dans le second paragraphe, un « s » au mot « marchand »
- en ajoutant à la fin du second paragraphe « , #799 064, #049492 ainsi que tout autre marchand au nom de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures »

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-341

TRÉSORERIE – ADJUDICATION DE CONTRAT – PROGICIEL DE GESTION

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6
APPUYÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
ET RÉSOLU :

D'adjuger le contrat de réimplantation de SFM à l'entreprise PG Solutions pour une somme de 136 010 \$ excluant les taxes, soit 115 550 \$ pour l'acquisition et 20 460 \$ pour l'entretien et le soutien, selon les termes et conditions prévues aux documents :

- Projet d'implantation d'un progiciel de gestion intégré (PGI), daté du 7 mai 2018, et joint au mémoire;
- Offre de services de Réimplantation de SFM, portant le numéro de référence 1VSAU50-180525-CV6, daté du 25 mai 2018, et jointe au mémoire;

D'autoriser la trésorière, ou son remplaçant, à signer le contrat de service pour et au nom de la Ville;

QUE les fonds nécessaires à l'octroi du contrat soient puisés sur budget des activités d'investissements;

D'autoriser la trésorière, ou son remplaçant, à effectuer les virements budgétaires appropriés le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-342

TRÉSORERIE – RADIATION DES SOLDES DE TAXES FONCIÈRES PRESCRITS

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
ET RÉSOLU :

D'autoriser la radiation des comptes de taxes foncières prescrites apparaissant à la liste préparée le 8 août 2018 à cet effet pour un montant de 451,54 \$ plus les intérêts et pénalité applicables en date de la radiation par la Trésorière;

QUE les crédits pour ces dépenses soient puisés sur le budget de fonctionnement.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-343

TRÉSORERIE – VIREMENTS BUDGÉTAIRES

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
APPUYÉ PAR : Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
ET RÉSOLU :

D'accepter les virements budgétaires joints au mémoire;

DE ratifier toutes dépenses engagées en juillet et août 2018 relatives à la restructuration de la structure administrative de la Ville et à l'analyse des dossiers relatifs au personnel.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-344

GREFFE – DÉSIGNATION D'UN RÉPONDANT EN MATIÈRE D'ACCOMMODEMENT POUR UN MOTIF RELIGIEUX

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

APPUYÉ PAR : M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU :

DE désigner Mme Anne Labrecque, coordonnatrice et directrice par intérim au Service des ressources humaines, répondante en matière d'accommodement pour un motif religieux.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-345

GREFFE – FOSSE SEPTIQUE NON CONFORME – 277, CHEMIN DU ROY (LOT 2 815 026)

CONSIDÉRANT QUE la Ville est chargée de faire respecter la *Loi sur la qualité de l'environnement* ainsi que ses règlements sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre d'une étude de caractérisation menée en 2016 sur le territoire de la Ville, l'installation septique située au 277, chemin du Roy (lot 2 815 026) a été jugée non conforme à la *Loi sur la qualité de l'environnement* et à ses règlements, dont le *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées*;

CONSIDÉRANT QU'en janvier 2016, un dernier avis a été envoyé à la propriétaire du lot 2 815 026, l'enjoignant de procéder aux travaux nécessaires afin de remédier à la non-conformité de son installation septique avant le 1er juin 2017;

CONSIDÉRANT QUE le 2 mars 2018, une mise en demeure a été envoyée à la propriétaire afin qu'elle signe une entente de réalisation des travaux avec le Service du greffe de la Ville au plus tard le 1er avril 2018 et qu'elle procède à l'exécution complète des travaux avant le 31 juillet 2018;

CONSIDÉRANT QU'en dépit de ces avis, des prolongations de délais accordées et de la mise en demeure du 2 mars 2018, aucune action n'a été entreprise par la propriétaire.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

APPUYÉ PAR : M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU :

D'ordonner au Service de l'urbanisme de prendre les mesures nécessaires pour faire exécuter les travaux visant à rendre conforme l'installation septique située au 277, chemin du Roy (lot 2 815 026), aux frais de la propriétaire de l'immeuble et en conformité avec l'article 25.1 de la *Loi sur les compétences municipales*.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-346

GREFFE – VENTE DU LOT 6 272 255 – RUE DE SINGAPOUR – MARY IMPORT INC. – PARC INDUSTRIEL FRANÇOIS-LECLERC NORD

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

APPUYÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

D'accepter l'offre d'achat de Mary Import inc. d'une partie du lot 5 750 201 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, d'une superficie de 60 000 p². Cette partie de lot est bornée au nord-ouest par le lot 5 012 485, au nord-est par la Ville de Québec, au sud-est par le résidu du lot 5 750 201 et au sud-ouest par le lot 4 546 576 (rue de Singapour), à être ultérieurement désigné comme étant le lot 6 272 255;

DE vendre cette partie du lot 5 750 201 d'une superficie de 5 574,6 m² (60 000 p²), à Mary Import inc., au prix de 5,00 \$/p² soit pour un montant de 300 000 \$, selon des conditions substantiellement conformes à la promesse d'achat;

DE joindre à la résolution le certificat de la trésorière attestant le prix de revient de l'immeuble à 2,91 \$/m².

D'autoriser le maire et le greffier, ou leur remplaçant à signer l'acceptation de l'offre d'achat et l'acte de vente pour et au nom de la Ville.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-347

GREFFE – MODIFICATION À L'ENTENTE RELATIVE AU DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL DU BOISÉ ST-AUGUSTIN

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

APPUYÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

D'autoriser le projet de Développement Boisé St-Augustin selon les conditions de l'entente intervenue entre la Ville et Gesquim inc., Les Immeubles Giasson inc. et les Constructions Bé-con inc. signée le 11 juin 2018 tel que modifié par le projet d'entente mentionné ci-dessous;

D'autoriser le maire et le greffier, ou leur remplaçant, à signer l'entente « Modifications à l'entente relative au Développement résidentiel – Boisé St-Augustin », selon des conditions substantiellement conformes à l'entente jointe au mémoire;

D'accepter la cession des droits et obligations du promoteur à l'entente à Boisé St-Augustin inc. conditionnellement à ce que cette dernière déclare assumer les droits et obligations du promoteur comme si elle les avait contractés elle-même;

DE s'engager auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques à entretenir les ouvrages du bassin réservoir de rétention des eaux pluviales.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-348

GREFFE – CENTRE COMMUNAUTAIRE JEAN-MARIE-ROY – MANDAT

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

APPUYÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

DE confier à M. Stéphane Dubé, coordonnateur aux bâtiments du Service des bâtiments, parcs et espaces verts le mandat de coordonner le projet relatif à la démolition du Centre communautaire Jean-Marie-Roy;

D'abroger la résolution 2018-068 adoptée le 20 février 2018.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-349

GREFFE – PROLONGATION DU DÉLAI DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT la résolution 2018-322 du 17 juillet 2018 par laquelle la Ville accepte l'offre d'achat de la Société en commandite Veylin;

CONSIDÉRANT QUE l'offre d'achat prévoit que le contrat de vente devra être signé au plus tard le 31 août 2018 et que le promettant-acquéreur demande un délai supplémentaire.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

APPUYÉ PAR : M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU :

D'accepter de prolonger le délai pour la signature de l'acte de vente jusqu'au 30 septembre 2018.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-350

RESSOURCES HUMAINES – NOMINATION D'UN CONTREMAÎTRE AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Sylvain Juneau, maire
APPUYÉ PAR : M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
ET RÉSOLU :

DE nommer M. Michel Hamel au poste de contremaître au Service des travaux publics à compter du 29 août 2018, selon les conditions de travail prévues au *Guide des conditions de travail des employés cadres et professionnels de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures*.

Adoptée à l'unanimité, le président vote



2018-351

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE – ENTENTE ENTRE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES ET L'INSTITUT CANADIEN DE QUÉBEC RELATIVE À L'ABONNEMENT SANS FRAIS DES CITOYENS À LA BIBLIOTHÈQUE ROGER-LEMELIN

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6
APPUYÉ PAR : Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
ET RÉSOLU :

DE conclure une entente entre la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures et l'Institut Canadien relativement à l'abonnement sans frais des citoyens à la bibliothèque Roger-Lemelin, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'entente joint au mémoire;

D'autoriser M. Danny Poirier, directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire à signer l'entente pour et au nom de la Ville.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-352

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE – AUTOFINANCEMENT DE LA SUBVENTION 2017 DU DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DE LA BIBLIOTHÈQUE ALAIN-GRANDBOIS

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
APPUYÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2
ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures s'engage à autofinancer la totalité du projet de développement des collections pour l'année 2017, incluant la part du ministère de la Culture et des Communications, pour un montant total du projet de 140 720 \$.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-353

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE – ADOPTION DE LA POLITIQUE DE RECONNAISSANCE ET D'ACCOMPAGNEMENT DES ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
APPUYÉ PAR : Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
ET RÉSOLU :

D'adopter la *Politique de reconnaissance et d'accompagnement des organismes à but non lucratif*, joint au mémoire;

Cette Politique abroge la Politique adoptée par la résolution RVSAD-2011-4727 du 7 novembre 2011.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-354

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE – AIDE FINANCIÈRE AU CLUB DE BMX QUÉBEC – SAINT-AUGUSTIN POUR LA TENUE DE SON GALA MÉRITAS

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6
APPUYÉ PAR : M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
ET RÉSOLU :

DE verser au Club de BMX Québec-Saint-Augustin un soutien financier équivalent à la valeur de la location de la salle Jobin de l'hôtel de ville pour la tenue de son gala mérites de fin d'année.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-355

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE – AIDE FINANCIÈRE AU CLUB DE TAEKWONDO DE CAP-ROUGE ET SAINT-AUGUSTIN POUR L'ANNÉE 2018

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

APPUYÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

DE verser une aide financière de 6 933,59 \$ au Club de taekwondo de Cap-Rouge/St-Augustin pour l'année 2018, équivalent à 55,4 % du loyer annuel de 25 031 \$ pour une occupation de 6 mois au Centre communautaire Jean-Marie-Roy.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-356

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE – AIDE FINANCIÈRE À LA LIGUE NAVALE DU CANADA POUR L'ANNÉE 2018

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

DE verser une aide financière de 1 482,21 \$ à la Ligue navale du Canada pour l'année 2018, équivalent à 25,8 % du loyer annuel de 11 490 \$ pour une occupation de 6 mois au Centre communautaire Jean-Marie-Roy.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-357

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE – AIDE FINANCIÈRE AU BLIZZARD MIDGET AAA – PRÉSENTATION DE LA PARTIE PRÉSAISON DES REMPARTS AU COMPLEXE SPORTIF MULTIFONCTIONNEL

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6

APPUYÉ PAR : Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

ET RÉSOLU :

DE verser une aide financière au Blizzard Midget AAA du Séminaire Saint-François équivalent à la valeur de la location de la patinoire, pour la présentation de la partie présaison des Remparts de Québec.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-358

TRAVAUX PUBLICS – RECOMMANDATION DE PAIEMENT NO 1 POUR LE PROJET DE PROLONGEMENT DES SERVICES D'EAU POTABLE ET D'ÉGOUT DOMESTIQUE SUR LA ROUTE TESSIER ET LE CHEMIN DE LA BUTTE (PROJET 2016178)

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

APPUYÉ PAR : Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement de 370 224,76 \$ taxes incluses à Construction et Pavage Portneuf inc. pour le prolongement des services d'eau potable et d'égout domestique sur la route Tessier et le chemin de la Butte puisé sur le *Règlement n° 2017-526*.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-359

URBANISME – DÉMOLITION – 4755, RUE SAINT-FÉLIX

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été affiché sur le bâtiment et aux autres endroits requis par la loi en date du 30 mai 2018.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
APPUYÉ PAR : M. Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6
ET RÉSOLU :

D'accepter le programme de réutilisation du sol pour le 4755, rue Saint-Félix, lot 2 813 234 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant la démolition de la résidence unifamiliale existante et la création d'un aménagement paysagé, incluant une aire de stationnement, afin de devenir une aire d'agrément pour la résidence principale sise au 4757, Saint-Félix, constituant ainsi le programme de réutilisation du sol;

Le tout selon les plans et documents suivants :

- Plan génie civil et gestion pluviale par Christian Laroche, ingénieur, N° de dossier 18-071, daté du 19 juin 2018;
- Plan d'aménagement paysager par Patrice Bélanger, Les Artisans du paysage, N° de dossier 18-046, daté du 10 mai 2018.

D'autoriser la délivrance du certificat d'autorisation sans autre condition que le programme de réutilisation du sol pour la démolition du bâtiment principal au 4755, rue Saint-Félix.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-360

URBANISME – PIIA – 4755, RUE SAINT-FÉLIX

CONSIDÉRANT QUE la zone RA/A-108 est soumise au *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 915-93* en lien avec la gestion des eaux de ruissellement et la présence d'une falaise importante sensible à l'érosion. Le plan d'implantation et d'intégration architecturale étant traité en parallèle avec une demande de démolition pour le bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE le plan de gestion des eaux pluviales a été préparé par un ingénieur et validé par les ressources professionnelles internes de la Ville.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
ET RÉSOLU :

D'accepter le plan d'implantation et d'intégration architecturale comme déposé pour le 4755, rue Saint-Félix (rue privée de la Corniche), connu et désigné comme étant le lot 2 813 234, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant la démolition de la résidence unifamiliale existante et la création d'un aménagement paysager, incluant une aire de stationnement, afin de devenir une aire d'agrément pour la résidence principale sise au 4757, Saint-Félix. Selon les plans approuvés, l'eau de ruissellement est entièrement gérée sur le site ainsi que par infiltration dans le sol, aucun rejet dans la falaise;

Le tout approuvé selon les documents suivants :

- Plan génie civil et gestion pluviale par Christian Laroche, ingénieur, N° de dossier 18-071, daté du 19 juin 2018;
- Plan d'aménagement paysager par Patrice Bélanger, Les Artisans du paysage, N° de dossier 18-046, daté du 10 mai 2018.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-361

URBANISME – PIIA – 285, RUE DE ROTTERDAM

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
APPUYÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2
ET RÉSOLU :

D'accepter le plan d'implantation et d'intégration architecturale comme déposé pour le 285, rue de Rotterdam, connu et désigné comme étant le lot 3 801 343, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant l'ajout d'un dépoussiéreur usagé à côté de celui existant en cour latérale droite, l'installation de tuyaux neufs ainsi que le déplacement d'un muret de blocs de béton standards qui sera remplacé par des blocs de béton esthétiques « Grani-Blocs » de Béton provincial afin de bien répondre aux exigences d'aménagement de terrain industriel du *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 915-93*.

Le tout approuvé selon le document suivant :

- Plan d'implantation des équipements et dalle de béton par Stéphane Riendeau, Directeur mécanique Préverco, document électronique PDF daté du 8 août 2018.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-362

URBANISME – PIIA – 200, RUE DE SINGAPOUR

CONSIDÉRANT QUE l'architecture proposée et l'aménagement paysager significatif répondent bien aux objectifs et critères applicables du règlement sur les PIIA ;

CONSIDÉRANT QUE la localisation des divers équipements accessoires tel que des réservoirs imposants de gaz ainsi qu'une station de remplissage de véhicules convertis au propane a été approuvé par le service de prévention incendie de la Ville de Québec.;

CONSIDÉRANT QUE l'opérateur Solugaz est dans l'obligation légale de détenir toutes les autorisations et permis requis au niveau provincial pour ses activités à risque, tel que la Régie du bâtiment du Québec;

CONSIDÉRANT QU'une servitude de passage pour l'accès ferroviaire est requise sur un terrain voisin appartenant à la Ville, soit le lot 5 759 679 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf. Il est entendu que le requérant assumera à sa charge pleine et entière les coûts reliés à l'enregistrement de ladite servitude et s'engage aussi à assumer les coûts (modification au C.A. de l'Environnement, déplacement, etc.), le cas échéant, reliés à la modification des infrastructures appartenant à la Ville et servant à la décharge en surface du réseau pluvial du secteur.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

APPUYÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

D'accepter le *Plan d'implantation et d'intégration* architecturale tel que déposé pour le 200, rue de Singapour, connu et désigné comme étant le lot 6 268 618, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant la construction d'un bâtiment principal industriel et l'aménagement du terrain pour la compagnie Solugaz inc. qui exploitera un centre de transbordement gazier ferroviaire avec livraison aux clients, entreposage de bouteilles de propane, conversion de véhicules commerciaux au gaz propane, station de remplissage de véhicules au propane et un espace d'exposition intérieur.

Le tout approuvé selon les documents suivants:

- Plan d'implantation par Renaud Hébert, arpenteur-géomètre, minute 1674, révision 3, daté du 28 août 2018;
- Plan d'architecture et aménagement paysager par Nicolas Lévesque-Tremblay, architecte, N° de projet 2018-883, daté du 27 août 2018.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



MATIÈRES NÉCESSITANT UNE CONSULTATION PUBLIQUE



2018-363

SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE – DDM – 265-A, CHEMIN DU ROY

UNE séance de consultation publique est tenue relativement à la demande de dérogation mineure du 265-A, chemin du Roy.

CONSIDÉRANT QUE le requérant a besoin de cette construction complémentaire additionnelle pour ses propres besoins (véhicules, outils, rangement, etc.) ainsi que l'entretien de sa grande propriété;

CONSIDÉRANT que le garage privé détaché sera implanté à plus de 45 m de la ligne latérale, en cour latérale.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2

APPUYÉ PAR : M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU :

D'accepter la demande de dérogations mineures pour le 265-A, chemin du Roy, connu et désigné comme étant le lot 6 109 338 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant la construction d'un garage privé détaché en tant que deuxième garage au lieu d'un (1) garage maximum ainsi qu'une superficie au sol maximale pour un garage, un cabanon et un abri d'auto à 184,5 m² au lieu de 130 m² maximum comme prescrit par le *Règlement de zonage n° 480-85*.

Le tout selon les plans et documents suivants :

- Plan d'implantation par Yvan Deschênes, architecte, dossier N° 1501-604, version 3, daté du 13 juillet 2018;
- Plan de construction par Yvan Deschênes, architecte, dossier N° 1501-604, projet « Résidence Lecours/Poulin – Garage » daté du 13 juillet 2018;

Ont voté pour : MM. Sylvain Juneau, Marcel Desroches,
Jean Simard, Yannick LeBrasseur, Raynald Brulotte

Ont voté contre : Mme Annie Godbout, M. Jonathan Palmaerts
Adoptée à la majorité, le président vote



2018-364

SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE – DDM – 4753-I, RUE GABOURY

UNE séance de consultation publique est tenue relativement à la demande de dérogation mineure du 4753-I, rue Gaboury.

CONSIDÉRANT que le garage privé détaché est adjacent à un sentier piétonnier et que les complications inhérentes au déplacement d'une piscine creusée sont considérées comme étant un préjudice sérieux.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2
APPUYÉ PAR : M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
ET RÉSOLU :

D'accepter la demande de dérogation mineure pour le 4753-I, rue Gaboury, connu et désigné comme étant le lot 2 811 763 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant à rendre réputée conforme la localisation du garage privé détaché existant avec une marge de recul latérale gauche à 1,52 m au lieu de 2,0 m minimum ainsi que de rendre réputée conforme la localisation de la piscine creusée existante à 1,30 m du garage privé détaché au lieu de 1,50 m minimum comme prescrit par le *Règlement de zonage n° 480-85*.

Le tout selon le document suivant :

- Certificat de localisation par Daniel Ayotte, arpenteur-géomètre, minute 14 617, daté du 19 juin 2018;

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



MOTIONS ET RÈGLEMENTS



2018-365

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT N° 2018-564 ÉTABLISSANT UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE POUR LES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Avis de motion est, par les présentes, donné par M. Sylvain Juneau, maire, qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil, le *Règlement n° 2018-564 établissant un code d'éthique et de déontologie pour les employés municipaux*.

Le maire présente et dépose le projet de règlement.



2018-366

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT N° 2018-569 MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES AUX INFRACTIONS DES RÈGLEMENTS EN MATIÈRE D'URBANISME

Avis de motion est, par les présentes, donné par M. Sylvain Juneau, maire, qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil, le *Règlement n° 2018-569 modifiant certaines dispositions relatives aux infractions des règlements en matière d'urbanisme*.

Le maire présente et dépose le projet de règlement.



2018-367

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT N° 2018-570 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 480-85 AFIN DE REMPLACER LE PLAN DE ZONAGE

Avis de motion est, par les présentes, donné par M. Sylvain Juneau, maire, qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil, le *Règlement n° 2018-570 modifiant le Règlement de zonage n° 480-85 afin de remplacer le plan de zonage*.

Le maire présente et dépose le projet de règlement.



2018-368

ADOPTION DU PREMIER PROJET DU RÈGLEMENT N° 2018-570 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 480-85 AFIN DE REMPLACER LE PLAN DE ZONAGE

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2
APPUYÉ PAR : M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
ET RÉSOLU :

D'adopter le premier projet du *Règlement n° 2018-570 modifiant le Règlement de zonage n° 480-85 afin de remplacer le plan de zonage*.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-369

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2018-559 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 480-85 AFIN DE REMPLACER LE RÉGIME DE DROITS ACQUIS

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
APPUYÉ PAR : M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
ET RÉSOLU :

D'adopter le *Règlement n° 2018-559 modifiant le Règlement de zonage n° 480-85 afin de remplacer le régime de droits acquis*.

Une dispense de lecture du Règlement est demandée, une copie ayant été donnée aux membres du conseil et les membres présents déclarent l'avoir lu.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-370

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2018-560 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 480-85 AFIN DE REMPLACER LA ZONE PAE-6 PAR LES ZONES RA/C-7 ET PR-11

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2
APPUYÉ PAR : Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
ET RÉSOLU :

D'adopter le *Règlement n° 2018-560 modifiant le Règlement de zonage n° 480-85 afin de remplacer la zone PAE-6 par les zones RA/C-7 et PR-11*.

Une dispense de lecture du Règlement est demandée, une copie ayant été donnée aux membres du conseil et les membres présents déclarent l'avoir lu.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-371

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2018-561 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT N° 481-85 AFIN D'INTRODUIRE LES NORMES MINIMALES DE LOTISSEMENT POUR LA ZONE RA/C-7

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
ET RÉSOLU :

D'adopter le *Règlement n° 2018-561 modifiant le Règlement de lotissement n° 481-85 afin d'introduire les normes minimales de lotissement pour la zone RA/C-7.*

Une dispense de lecture du Règlement est demandée, une copie ayant été donnée aux membres du conseil et les membres présents déclarent l'avoir lu.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-372

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2018-562 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE PLAN D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE NO 89-663 AFIN D'ABROGER LE PAE-6

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

APPUYÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

D'adopter le *Règlement n° 2018-562 modifiant le Règlement de plan d'aménagement d'ensemble no 89-663 afin d'abroger le PAE-6.*

Une dispense de lecture du Règlement est demandée, une copie ayant été donnée aux membres du conseil et les membres présents déclarent l'avoir lu.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

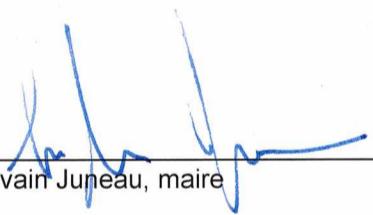


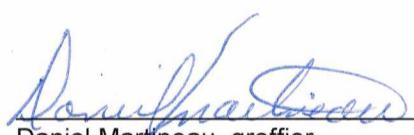
PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL



CLÔTURE DE LA SÉANCE

Le conseil ayant disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour, le président déclare la séance close à 21 h 43.


Sylvain Juneau, maire


Daniel Martineau, greffier